

# Lettre d'information du salarié sur le dispositif exceptionnel de déblocage anticipé de l'épargne salariale

▲ Cet exemple de courrier est donné à titre indicatif et doit être adapté à la situation de l'entreprise.

Nom de l'entreprise  
Adresse  
Code postal / Ville

Nom du salarié  
Adresse  
Code postal / Ville

Fait à ....., le .././....

## **Objet : Lettre d'information relative au déblocage dérogatoire de l'épargne salariale**

Madame, Monsieur,

La loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat permet à tous les salariés de débloquent de manière exceptionnelle et anticipée les sommes issues de la participation et de l'intéressement placées sur certains plans d'épargne de l'entreprise, à l'exception des plans d'épargne retraite.

### **OU**

La loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat permet à tous les salariés de débloquent de manière exceptionnelle et anticipée les sommes issues de la participation et de l'intéressement placées sur certains plans d'épargne de l'entreprise, à l'exception des plans d'épargne retraite.

En application de l'accord d'entreprise conclu le .././.... nous vous informons que peuvent également être débloquentes les sommes affectées à l'acquisition de titres de l'entreprise, sur le fonds commun de placement d'entreprise (FPCE) ainsi qu'au sein de société d'investissement à capital variable (SICAV) selon les modalités prévues par ledit accord.

Votre demande de déblocage exceptionnel, qui peut être présentée jusqu'au 31 décembre 2022, ne pourra être effectuée qu'en une seule fois. Elle peut porter sur tout ou partie des sommes,

indépendamment de la durée de blocage normalement applicable, à condition d'avoir été affectées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les sommes débloquées, dans la limite de 10 000 €, doivent servir à financer l'achat d'un ou de plusieurs biens ou la fourniture d'une ou de plusieurs prestations de services et sont exonérées de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu.

Nous vous informons également qu'il vous appartient de tenir à la disposition de l'administration fiscale les pièces justificatives de l'usage des sommes débloquées.

Les demandes de déblocages sont à adresser au gestionnaire du plan d'épargne à l'adresse suivante :  
XXX, XXX

*(Le texte ne prévoit aucune formalité obligatoire, il convient de vérifier avec son gestionnaire les conditions qu'il entend appliquer).*

Signature